

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

SAS FONVIL
131 rue gambetta
59142 VILLERS-OUTREAUX

Numéro TVA: FR90378835466

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
8105 - ESPRESSO NOIR X7 TOP CUP ESPRESSO NOIR X7 TOP CUP (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	23,76	2	47,52
8106 - ESPRESSO SUCRE X7 TOP CUP ESPRESSO SUCRE X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	23,76	2	47,52
8126 - CAPPUCCINO X7 TOP CUP CAPPUCCINO X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	23,76	2	47,52
8131 - CAPPUCCINO NOISETTE X7 TOP CUP CAPPUCCINO NOISETTE X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	23,76	2	47,52
8145 - POTAGE POULET PATES X7 TOP CUP POTAGE POULET PATES X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	23,76	2	47,52
8180 - CACAO VAN HOUTEN X7 TOP CUP CACAO VAN HOUTEN X7 TOP CUP X 12 SACHETS (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	23,76	2	47,52
Frais_de_port - Frais de port	20%	30,00	1	30,00

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 315,12

Total TVA 5,5% 15,66

Total TVA 20% 6,00

Total TTC 336,78

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Société générale

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Cleé
30003	04352	00020006177	72

Adresse: ROUEN ENTREPRISE

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 3000 3043 5200 0200 0617 772

Code BIC/SWIFT: SOGEFRPP

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)